



Tél: 04 90 74 12 70
e-mail : info@gargas.fr
www.gargas.fr

ARRETE TEMPORAIRE

Le Maire de GARGAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6, relatifs aux pouvoirs du maire en matière de police de la circulation,

Vu le Code de la Route, et notamment son article R 225,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, et notamment la huitième partie,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 10 septembre 2025 formulée par l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANEE APT – quartier les Argiles - 84405 APT Cedex, en vue des travaux pour l'implantation d'une borne électrique, place des Jardins 84400 GARGAS.

Vu l'arrêté N°163U11092025 du 11 septembre 2025,

Vu la demande de prorogation en date du 1^{er} octobre 2025,

Considérant qu'en raison des difficultés rencontrées pour la réalisation de ce chantier, les travaux nécessitent un délai supplémentaire.

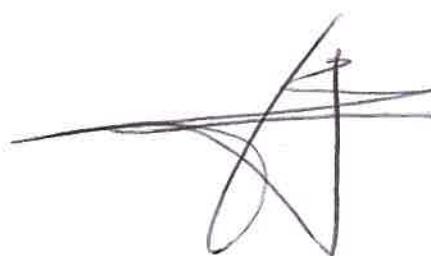
ARRETE

ARTICLE UNIQUE : L'arrêté n°163U11092025 du 11 septembre 2025 est prorogé jusqu'au 15 octobre 2025 dans les mêmes conditions.

Fait à GARGAS le 3 octobre 2025

Le Maire

Bruno VIGNE-ULMIER

A circular blue seal of the town of Gargas. It features a central figure, possibly a saint or a local hero, seated on a horse and holding a sword. The text "MAIRIE DE GARGAS" is written around the top edge, and "84 VAUCLUSE" is at the bottom, flanked by two stars.